



« Vivre l'île 12 SUR 12 »

Loi 1901, agréée Association Locale d'Usagers
île de Noirmoutier
BP 412
85330 NOIRMOUTIER EN L'île

Site : www.12sur12.org

courriel : 12sur12@12sur12.org

Convocation à l'Assemblée Générale annuelle 2019

Chère adhérente, cher adhérent,

L'Association « Vivre l'île 12 sur 12 » a le plaisir de vous convier à sa réunion *d'Assemblée Générale Ordinaire* qui se déroulera le

Judi 25 juillet 2019 à partir de 20 H 30
à l'espace Hubert Poignant, à Noirmoutier-en-l'île

(Salle mise à notre disposition avec le soutien de la mairie)

*Avant d'aborder l'ordre du jour statutaire, une **présentation du mouvement « France Nature Environnement »** vous sera faite, avec les interventions de :*

- **FNE Pays de la Loire** » Xavier METAY chargé de mission,
- **FNE Vendée**, Yves Le Quellec

20 H 30 : Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour :

- ✓ Présentation et validation du rapport d'activités du conseil d'administration,
- ✓ Présentation et validation du rapport financier,
- ✓ Quitus de la gestion du Conseil d'Administration,
- ✓ Election du Conseil d'Administration ; il se renouvelle par tiers chaque année ; chaque administrateur sortant peut se représenter et de nouveaux candidats peuvent se présenter

A l'issue de la présentation des différents rapports, du quitus de gestion au Conseil et du renouvellement du Conseil, un temps d'échange pourra se faire avec l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est aussi l'occasion pour solliciter les adhérents à venir assister aux réunions mensuelles au *titre d'observateur* ou, s'ils le souhaitent et en vertu des statuts (art.6), *poser leur candidature pour rejoindre le Conseil en tant qu'administrateur.*

Quel que soit votre souhait d'investissement, observateur ou administrateur, vous pouvez nous contacter au préalable.

Les candidatures au Conseil d'Administration doivent être faites par écrit avant le 21 juillet *(elles peuvent être faites aussi par mail sur 12sur12@12sur12.org).*

Comptant sur votre présence.

La Présidente,
Annik DAMOUR,

Pièces jointes :

- **PROCURATION** : *si ne pouvez assister personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter en utilisant **la procuration jointe**, après l'avoir complétée et signée, la remettre à votre mandataire ou à retourner à l'Association **au plus tard pour le 25 juillet 2019.***